



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

COMMUNE DE FEUCHEROLLES

CONSEIL MUNICIPAL
8 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni salle Dumay sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire.

Etaient présents :

LOISEL Patrick, VARILLON katrin, LEPAGE Martine, LEMAITRE Bernard, BRASSEUR Martine, MOIOLI Jean-Baptiste, JOURDAN Guy, MAYSOUNABE Nathalie, GIEN Michel, de FRAITEUR Margaret, XISTE Bruce, PENNAMEN Alexia, BURTIN Marie-Claude, THUILLIER Gilles, TASSIN de NONNEVILLE Nicolas, DEKEYREL Yves, Marianne DEPIERRE, formant la majorité des membres en exercice,

Absents ayant donné pouvoir :

DELAMAIRE Michel, pouvoir à Patrick LOISEL
LE GALL Caroline, pouvoir à Martine LEPAGE
BERTHE de POMMERY Etienne, pouvoir à Patrick LOISEL
CALMELET Madeline, pouvoir à Alexia PENNAMEN
LE NEN Marie-Christine, pouvoir à Yves DEKEYREL
INDUNI Nathalie, pouvoir à Marianne DEPIERRE

* * * *

Monsieur Patrick LOISEL procède à l'appel des membres du Conseil municipal. Il constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Monsieur Yves DEKEYREL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur Patrick LOISEL informe les conseillers du retrait de l'ordre du jour de la note n°5 relative à l'indemnité d'astreinte hors filière technique, le Comité Technique Paritaire n'ayant pas rendu son avis pour le Conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

08/02/2021 - N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Sur le rapport de Monsieur Patrick LOISEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2020.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

08/02/2021 - N°2 : DEMISSION DU COORDONNATEUR DES COMITES DE QUARTIER

Sur le rapport de Monsieur Patrick LOISEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la démission de Monsieur Jean-Claude LAFATE, coordonnateur des comités de quartier, et son non remplacement,
- **APPROUVE** la démission de Monsieur Jean-Claude LAFATE, représentant du comité de quartier SUD.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021
08/02/2021 - N°3 : RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Sur le rapport de Monsieur Patrick LOISEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la rétrocession à la commune de la concession N°6,
- **VERSE** le montant correspondant aux 28 années de trop versés soit 429,33 euros à Madame VAZZOLER,
- **INSCRIT** la dépense au budget 2021.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021
08/02/2021 - N°4 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES CYBER RISQUES

Sur le rapport de Monsieur Patrick LOISEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2022-2025,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et du marché,
- **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

La séance est levée à 19h40



Le Maire,

Patrick LOISEL